

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Identification du loup régulé dans le secteur du Mont Tendre et du loup braconné dans la Broye

Le loup abattu en janvier dernier dans le cadre d'une procédure de régulation visant le mâle géniteur M351 ou un jeune loup né dans l'année a été identifié. Il s'agit d'un jeune mâle né en 2023 et appartenant bien à la meute du Mont Tendre. Sa taille et son développement sont équivalents à ceux d'un mâle adulte. Quant au loup braconné dans la Broye, il s'agit du mâle M212 dont la présence dans la région est attestée depuis 2022.

Les résultats des analyses ADN ainsi que l'autopsie réalisée par le Centre national de compétence pour les maladies de la faune sauvage de l'Université de Berne (FIWI) ont permis d'identifier le loup tiré dans la nuit du 11 au 12 janvier dans le secteur du Mont Tendre. Malgré sa corpulence élevée (33 kg, soit le poids moyen d'un individu adulte) et son développement sexuel avancé, il s'agit d'un jeune loup mâle né en 2023 au sein de la meute du Mont Tendre. Pour rappel, dans le cadre de la régulation proactive prévue par l'Ordonnance fédérale sur la chasse, la Confédération avait autorisé le Canton de Vaud à réguler un individu de la meute du Mont Tendre, un jeune de l'année ou le mâle géniteur.

A la suite des attaques sur des animaux de rente qui ont pu être formellement attribuées à la meute du Mont Tendre, cette dernière a fait l'objet de trois tirs de régulation à ce jour. Une attention particulière sera portée à cette meute en raison des dégâts importants causés par cette dernière en 2023 et du comportement indésirable du mâle géniteur en mars de l'année dernière. Selon le cadre fédéral en vigueur, en cas de nouvelles attaques sur des animaux de rente ou de comportements indésirables, de nouvelles mesures de régulation de la meute du Mont Tendre pourront être prises à partir du 1^{er} juin 2024.

Loup braconné dans la Broye

Les analyses ADN ont également permis d'identifier le loup victime de braconnage, dont la dépouille a été retrouvée près d'Avenches le 3 janvier dernier. Il s'agit du mâle M212, dont la présence était attestée dans la région depuis 2022. L'enquête menée par le Ministère public à la suite de cet acte de braconnage est en cours.

La page www.vd.ch/grands-carnivores fournit des informations sur la thématique du loup sur le territoire cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 13 février 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Frédéric Hofmann, chef de la section chasse, pêche et espèces, Direction générale de l'environnement